



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE
VILLE DE VILLE-MARIE

18 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 18 juillet 2022, à 20 h 6.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Sébastien Lebel, conseiller
Jacques Loïselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

150-07-22

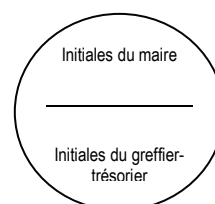
Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Participation de la Ville de Ville-Marie au projet d'inspection d'avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue
- MAMH – Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 – Promotion des activités du milieu – Maison du Frère-Moffet
- Offre de service – Production et suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires – Projet Parc des Clubs

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022.
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de juin 2022;
 - 6.2 Dépôt – Rapport annuel sur la gestion contractuelle;
 - 6.3 Offre de service – Production et suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires – Projet de rénovation de l'Édifice Gérard-Caron (hôtel de ville).



7. Sécurité publique
8. Transport
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être
11. Urbanisme et développement du territoire :
 - 11.1 Offre d'achat de terrain – 40, rue Bellehumeur (lot 3 636 987).
12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 589 sur la tarification de l'Aréna Frère-Arthur Bergeron (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023);
 - 12.2 Dépôt – Rapport de gestion contractuelle – Loisirs et culture.
13. Divers :
 - 13.1 Participation de la Ville de Ville-Marie au projet d'inspection d'avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue;
 - 13.2 MAMH – Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 – Promotion des activités du milieu – Maison du Frère-Moffet;
 - 13.3 Offre de service – Production et suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires – Projet Parc des Clubs.
14. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Sans objet.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

151-07-22

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022 tel que déposé.

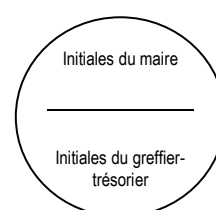
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

152-07-22

6.1 Approbation des comptes du mois de juin 2022

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de juin 2022, s'élevant à 296 222,39 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 88 245,09 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de juin 2022 s'élevant à 275 032,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

153-07-22

6.2 Dépôt – Rapport annuel sur la gestion contractuelle

Mme Karine Demers, directrice générale, dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour la période du 8 juillet 2021 au 30 juin 2022.

154-07-22

6.3 Offre de service – Production et suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires – Projet de rénovation de l'Édifice Gérard-Caron (hôtel de ville)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a demandé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de lui soumettre une offre de service pour l'accompagner dans le projet de rénovation majeure de l'Édifice Gérard-Caron (hôtel de ville);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a ainsi transmis une offre de services professionnels pour la production et le suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de la FQM pour réaliser le mandat sont établis selon la grille des taux horaires suivante :

Grille des taux horaires selon l'entente relative à la fourniture des services FQM (2022)

Client	Municipalités et MRC membres FQM	Municipalités et MRC non membres FQM
Personnel		
Ingénieur senior, architecte, coordonnateur régional en ingénierie et coordonnateur à l'approvisionnement	104,92 \$	141,63 \$
Ingénieur et technicien senior	88,86 \$	119,96 \$
Technicien	73,67 \$	99,46 \$
Avocat en gestion contractuelle	140,00 \$ à 185,00 \$	270,00 \$ à 360,00 \$
Étudiant et personnel de soutien	38,59 \$	52,09 \$

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de la FQM pour réaliser le mandat sont estimés à 9 240 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités pour la production et le suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires pour le projet de rénovation de l'Édifice Gérard-Caron.

DE FINANCER la dépense par les activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

8. TRANSPORT

Sans objet.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

155-07-22

11.1 Offre d'achat de terrain – 40, rue Bellehumeur (lot 3 636 987)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 099 384 adjacent au lot à vendre 3 636 987 (40, rue Bellehumeur) a un intérêt pour acquérir le lot afin de faire de l'aménagement sans construction et a déposé une offre d'achat à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé le propriétaire du lot adjacent 3 099 384 que la première condition indiquée au règlement lors de l'acquisition d'un terrain consiste à construire un bâtiment principal;

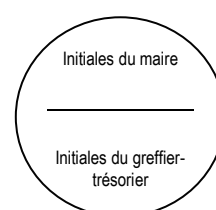
CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot adjacent 3 099 384 désire uniquement procéder à de l'aménagement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a procédé à des investissements majeurs pour les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande contrevient aussi au règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande et qu'ils recommandent au conseil municipal de ne pas y acquiescer;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande du propriétaire du lot 3 099 384 adjacent au lot à vendre 3 636 987 quant à l'acquisition dudit lot et dont fait part l'offre d'achat déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

156-07-22 12.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 589 sur la tarification de l'Aréna Frère-Arthur Bergeron (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)

M. Claude Bergeron, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 589 sur la tarification de l'Aréna Frère-Arthur Bergeron (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

157-07-22 12.2 Dépôt – Rapport de gestion contractuelle – Loisirs et culture

En vertu du règlement sur la gestion contractuelle, Mme Karine Demers, directrice générale, dépose le registre des contrats octroyés à ce jour dans le secteur des loisirs et de la culture.

13. DIVERS

158-07-22 13.1 Participation de la Ville de Ville-Marie au projet d'inspection d'avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE l'action n° 6 du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie* concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a été réalisé par la MRC de Témiscamingue et que celui-ci est de plus ou moins 22,50 \$ par inspection;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé des coûts représente 20 % du nombre de résidences permanentes excluant les chalets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



DE PARTICIPER au projet 2022 de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens et à payer les coûts réels lorsque le projet sera complété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

159-07-22

13.2 MAMH – Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 – Promotion des activités du milieu – Maison du Frère-Moffet

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 – Promotion des activités du milieu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vise à appuyer les événements sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le choix de l'activité revient à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué vise l'appui aux événements, aux activités ainsi qu'aux sites et attraits du territoire par la promotion (visibilité, affiches, promo sur le web, réseaux sociaux, etc.), permettant ainsi à faire connaître l'existence de cette offre au plus grand nombre, tant à la population locale qu'aux touristes;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est jusqu'à concurrence de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire appuyer la Maison du Frère-Moffet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la Maison du Frère-Moffet pour sa candidature au programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3 – Promotion des activités du milieu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-07-22

13.3 Offre de service – Production et suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires – Projet d'aménagement du Parc des Clubs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a demandé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de lui soumettre une offre de service pour l'accompagner dans le projet d'aménagement du Parc des Clubs;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a ainsi transmis une offre de services professionnels pour la production et le suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de la FQM pour réaliser le mandat sont établis selon la grille des taux horaires suivante :

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

Grille des taux horaires selon l'entente relative à la fourniture des services FQM (2022)

Client	Municipalités et MRC membres FQM	Municipalités et MRC non membres FQM
Personnel		
Ingénieur senior, architecte, coordonnateur régional en ingénierie et coordonnateur à l'approvisionnement	104,92 \$	141,63 \$
Ingénieur et technicien senior	88,86 \$	119,96 \$
Technicien	73,67 \$	99,46 \$
Avocat en gestion contractuelle	140,00 \$ à 185,00 \$	270,00 \$ à 360,00 \$
Étudiant et personnel de soutien	38,59 \$	52,09 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités pour la production et le suivi de documents d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires pour le projet d'aménagement du Parc des Clubs.

DE FINANCER la dépense par les activités de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

161-07-22

Levée de la séance

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ
Martin Lefebvre
Maire

ORIGINAL SIGNÉ
Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

